



Revendications élaborées par le personnel dans le cadre des NAO 2021

I. Emploi :

- Transformation des contrats CDD en cours à hauteur de 50% en CDI.
- Deux recrutements en CDI supplémentaire à l'accueil du Bassin Centre.

II. Salaire :

- Augmentation de la valeur du point à 10€.
- Passage de la prime de guichet pour les téléconseillers de 4 à 6%.
- Passage au niveau IV pour l'ensemble des téléconseillers au bout de 3 ans d'ancienneté.
- Points de compétences :
 - o Passage de 7 à 15 points pour le collègue employé.
 - o L'attribution de points de compétence à 35% du personnel minimum chaque année, avec une garantie d'attribution pour tous minimum tous les 3 ans.
- Passage au niveau IV pour le personnel ayant atteint le plafond des points de compétences dans le cadre du niveau III.
- Passage au niveau IV lorsque le plafond de l'ancienneté est atteint.
- Passage du niveau IV à VA pour les CAM Prado.
- Augmenter le plafond d'ancienneté à 40 ans.
- Intégration de la prime d'intéressement en salaire.

III. Conditions de travail :

- Maintien du back-office du centre de MONTELIMAR.
- Augmentation de l'avance compteur pour les téléconseillers au maximum 4 heures afin que les téléconseillers puissent poser une avance compteur (correspondant à une demi-journée).
- Ancienneté maximum à la PFS « 5 ans ».
- Fermeture des accueils à 16h00 le vendredi après-midi.
- Intégrer dans l'accord Egalité Pro un chapitre concernant une vigilance renforcée pour les élus en matière d'évolution de carrière, de salaire, de formation et de retour à l'emploi